SERVICE BEST INTERNATIONAL

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE *

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	:	VALMA WASH & SHINE
Code de produit	:	09201037, 09201041; 09201549; 01831318; S05G; 01831319; S08G; 01831320; T63B; 09201560; 09201042
UFI	:	6T5W-131C-5Y1Y-38RD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	:	SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. Autres produits de nettoyage et d'entretien des véhicules (tous types).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Service Best International B.V. De schakel 60 5651 GH EINDHOVEN, les Pays-Bas
Téléphone	:	+31 (0) 40 230 2300
Website	:	https://www.servicebest.com/

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone	:	+31 (0) 40 230 2300	(Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

Antigifcentrum/Centre Antipoisons	+32-70-245 245	(24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no 1272/2008)	:	Irritation cutanée, catégorie 2. Lésions oculaires graves, catégorie 1. Sensibilisation cutanée, catégorie 1.
Risques pour la santé	:	Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.
Risques physiques/ chimiques	:	N'est pas classé selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement	:	N'est pas classé selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	:	Danger	
H- et P- phrases	:	H315	Provoque une irritation cutanée.
		H318	Provoque de graves lésions des yeux.
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P305+P351 +P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et pour lesquels il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :





Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases :

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Etiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)
: Contient: 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one ; Benzenesulfonic acide 4-C10-13-sec-Alkylderivate-, composés avec la triéthanolamine .

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE 648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Agents de surface anioniques	5 - 15
Agents de surface non ioniques	< 5
Parfums, 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol, Octylisothiazolinone, Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone.	

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH

Benzenesulfonic acid 4-C10-13-sec-Alkylderivate-, composés avec la triéthanolamine	3 - < 10	121617-08-1	939-464-2		
Acétate de n-butyle	0,1 - < 1	123-86-4	204-658-1		
Glycérol	0,1 - < 1	56-81-5	200-289-5	MAC	
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	0,0015 - < 0,1	26530-20-1	247-761-7		

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Benzenesulfonic acid 4-C10-13-sec-Alkylderivate-, composés avec la triéthanolamine	Skin Corr. 1C; Eye Dam. 1; Aquatic Chronic 3	H314; H318; H412	GHS05	H315 : C >= 1 % H314 C : C >= 50 %
Acétate de n-butyle	Flam. Liq. 3; STOT SE 3	H226; H336; EUH066	GHS02; GHS07	
Glycérol	-----	-----	-----	
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	Acute Tox. 3; Acute Tox. 3; Skin Corr. 1B; Skin Sens. 1A; Eye Dam. 1; Acute Tox. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H301; H311; H314; H317; H318; H330; H400; H410; EUH071	GHS05; GHS06; GHS07; GHS09	M (acute) = 100 M (chronic) = 100 inhalation: ETA = 0,27 mg/l (poussières ou brouillards) dermal: ETA = 311 mg/kg pc oral: ETA = 125 mg/kg pc H317 : C >= 0,0015 %

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS *

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d´eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Faire ingérer du lait concentré ou une noisette de beurre. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.

Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.

Contact oculaire : Irritation forte. Effets irréversibles sur les yeux/lésions oculaires graves. Peut provoquer rougeurs et des maux sévères.

Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE *

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO_2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.

Non appropriés : L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions à prendre pour les pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec les yeux et contact inutile avec la peau. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°).

Matériaux d'emballages recommandés	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballages déconseillés	:	Aciers (sauf aciers inoxydables).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation	:	Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE *

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles	:	Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
Acétate de n-butyle	BE	723	964	-	
	FR	710	940	-	
	CH	480	960	4x15 min., Schwangerschaft gruppe C	
	EC	241	723	-	Regulation EU 2019/1831
Glycérol	CH	50	100	4x15 min., Einatembar, Schwangerschaft Gruppe C.	
	FR	10	-	-	
	BE	10	-	Nevel	
		10	-	Mist	MAC: EE, GR, ES, PL, BE, GB, FR.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Benzenesulfonic acide 4-C10-13-sec -Alkylderivate-, composés avec la triéthanolamine	Inhalation				4,1 mg/m3
	Dermale				5,29 mg/kg bw/day
Acétate de n-butyle	Inhalation	600 mg/m3	600 mg/m3	300 mg/m3	300 mg/m3
	Dermale		11 mg/kg de poids corporel		11 mg/kg bw/day
Glycérol	Inhalation			56 mg/m3	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique

Benzenesulfonic acide 4-C10-13-sec -Alkylderivate-, composés avec la triéthanolamine	Inhalation				1,01 mg/m3
	Dermale				1,2 mg/kg bw/day
	Orale				0,58 mg/kg bw/day
Acétate de n-butyle	Inhalation	300 mg/m3	300 mg/m3	35.7 mg/m3	35.7 mg/m3
	Dermale		6 mg/kg de poids corporel		6 mg/kg bw/day
	Orale		2 mg/kg de poids corporel		2 mg/kg bw/day
Glycérol	Inhalation	33 mg/m3			
	Orale				229 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Benzenesulfonic acide 4-C10-13-sec -Alkylderivate-, composés avec la triéthanolamine	Eau	0,268 mg/l	0,027 mg/l	
	Sédiment	8,1 mg/kg		
	STP			7 mg/l
	Sol			35 mg/kg
Acétate de n-butyle	Eau	0,18 mg/l	0,015 mg/l	
	Sédiment	0,981 mg/kg	0,0981 mg/kg	
	Intermittent water			0,36 mg/l
	STP			35,6 mg/l
	Sol			0,0903 mg/kg
Glycérol	Eau	0,885 mg/l	0,0885 mg/l	
	Sédiment	3,3 mg/kg	0,33 mg/kg	
	Intermittent water			8,85 mg/l
	STP			1000 mg/l
	Sol			0,141 mg/kg
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	Eau	0.002 mg/l	0.0002 mg/l	
	Sédiment	0.047 mg/kg	0.004 mg/kg	
	Sol			0.008 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :
L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

:



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de tenue de protection, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme EN 365/367 respectivement EN 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc butyle. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante.

Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc butyle. 0,7 mm. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.

Protection des yeux : Porter les lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166 / ISO 16321-3.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES *

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	:	Liquide.	
Couleur	:	Bleu.	
Odeur	:	Parfumée.	
Seuil olfactif	:	Inconnu.	
pH	:	7,5	
Hydrosolubilité	:	Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion. Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	:	> 100 °C	Coupelle fermée.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	:	> 240 °C	
Point/intervalle d'ébullition	:	100 °C	
Point/intervalle de fusion	:	0 °C	
Propriétés explosives	:	Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (% dans l'air)	:	Inconnu.	
Propriété d'oxydation	:	Non applicable.	Ne contient pas d'agents oxydants.
Décomposition thermique	:	Non applicable.	
Viscosité (20°C)	:	400 mm2/sec	(1 mm2/sec = 1cSt)
Viscosité (40°C)	:	Non pertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	:	2300 Pa	
Densité de vapeur relative	:	Non pertinent.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C)	:	1 g/ml	
Caractéristiques des particules	:	Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations	:	Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	:	Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	:	Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité	:	Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Aucune recommandation spécifique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 5 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Corrosion/irritation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Risque de lésions oculaires graves.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Benzenesulfonic acide 4-C10-13-sec -Alkylderivate-, composés avec la triéthanolamine	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg de poids corporel	Read across	Rat
	DL50 (dermale) - estimation	> 2000 mg/kg de poids corporel	Read across	Rat

	Irritation de la peau - estimation	Irritant	Read across	Lapin
	Irritation des yeux - estimation	Fortement irritant	Read across	Lapin
	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant	Read across	Cobaye
	NOAEL (orale) - estimation	85 mg/kg de poids corporel par jour	Read across	Rat
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	DL50 (orale)	550 mg/kg de poids corporel	-----	Rat
	DL50 (dermale)	690 mg/kg de poids corporel		Lapin
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye
	Irritation des yeux	Fortement irritant	-----	Lapin
	CL50 (inhalation) - estimation	270 mg/m3	ATE	
	DL50 (dermale) - estimation	311 mg/kg de poids corporel	ATE	
	DL50 (orale) - estimation	125 mg/kg de poids corporel	ATE	
	Mutagènicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES *

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 21 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 85 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la Réglementation (CE) 648/2004 relative aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la Directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'un code de déchets conforme à la Décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 29 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Désignation officielle de transport ONU

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)
- Classé : Le produit n'est pas classé selon l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)
- Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IMDG.
- Polluant marin : Non

IATA (Air)
- Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION *

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents). Directive 2008/98/CE (déchets).

: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la Directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

ICPE No : Non applicable. Non classé selon le Décret n° 2014-285.

: En Suisse, l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Not applicable (< 3%)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non disponible.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS *

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toute loi et tout règlement applicable à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Une section contenant des informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
CLP : Classification, étiquetage et emballage
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE : Communauté économique européenne
GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA : Association internationale du transport aérien
Recueil IBC : Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC : La valeur limite d'exposition
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL : Dose sans effet (adversible) observable
OECD : Organisation de coopération et de développement économiques

PBT	:	Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	:	Catégorie de produits chimiques
PT	:	Type de produit
REACH	:	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	:	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	:	Installation de traitement des eaux usées
SU	:	Secteur d'utilisation
VME/VLE	:	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	:	Organisation des Nations Unies
UFI	:	Identifiant unique de formulation
COV	:	Composés organiques volatils
vPvB	:	Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le Règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	:	Méthode de calcul.
Eye Dam. 1	:	Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	:	Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Flam. Liq. 3	:	Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 1	:	Toxicité aiguë, catégorie 1.
Acute Tox. 3	:	Toxicité aiguë, catégorie 3.
Skin Corr. 1A/B/C	:	Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Eye Dam. 1	:	Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Skin Sens. 1/1A/1B	:	Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT SE 3	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Aquatic Chronic 1	:	Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 3	:	Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	:	Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2026-07-23